

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Monsieur BORLOO Jean-Louis
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement Durable et de la Mer
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75700 PARIS

Nos réf. :

JT/CL

Objet :

Projet de campagne ADEME sur
la réduction des déchets.

Vincennes,

Le 28 septembre 2009

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des engagements liés au Grenelle de l'Environnement, nous venons d'apprendre que l'ADEME prépare une nouvelle campagne de communication sur la réduction des déchets. Le thème de cette campagne est d'inciter le consommateur à réduire ses déchets en lui permettant de choisir entre différents produits.

Comme par le passé, les eaux embouteillées dont les Eaux de Sources sont désignées comme génératrices de déchets et sont appelées à être supprimées au profit de « l'eau du robinet » par le slogan « Pourquoi consommer 365 bouteilles d'eau quand on peut utiliser une carafe et un robinet ? ».

Ce message est destructeur pour notre industrie qui représente plusieurs milliers d'emplois situés dans des zones rurales où justement, ceux-ci sont peu nombreux.

Cette communication répétitive cherche une fois de plus à nous discréditer auprès des consommateurs. Les bouteilles d'eau en plastique ne représentent que 1 % des ordures ménagères et sont recyclables à 100 %, à l'inverse de beaucoup de déchets ménagers.

Depuis des années, l'industrie des eaux embouteillées dont les Eaux de Sources a diminué le poids de ses emballages de 30 % afin de limiter leur impact sur l'environnement.

D'autre part, le message de l'ADEME est fallacieux puisque l'eau du robinet est supposée être de même qualité alors que nos Eaux de Sources sont naturelles, non traitées et dépourvues de contaminants. De plus, les eaux du robinet sont de qualité inégale (voir publication de Jean-Claude LEFEUVRE, Professeur au Muséum national d'histoire naturelle : « L'eau douce en France : histoire d'un long combat »), ce qui est contraire au sacro-saint principe de précaution.

...

Les eaux embouteillées dont les Eaux de Sources participent grandement dans l'hydratation des jeunes et des personnes âgées dans les périodes de canicules et contribuent à la lutte contre l'obésité par rapport à d'autres boissons plus caloriques.

Nous vous signalons également que l'industrie des eaux embouteillées sert de relais dans les cas de défaillance du réseau d'eau potable lors de pollutions diverses (inondations, tempêtes, etc...) lorsque les Préfets les réquisitionnent.

Depuis l'année dernière, nous constatons une chute de nos ventes à la suite des attaques répétées de collectivités locales promouvant la qualité de leurs eaux d'adduction publique au détriment de notre produit très protégé, comme nous l'impose la réglementation en vigueur.

Nous espérons ainsi que le projet de l'ADEME sera modifié afin de laisser le libre choix au consommateur sans pour autant l'influencer sur des contingences soi-disant « écologiques ».

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.

Le Président,



Jacques TREHERNE

Copie : - M. LE MAIRE Bruno, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ;
- Mme JOUANNO Chantal, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie ;
- M. ESTROSI Christian, Ministre de l'Industrie.